

EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

SPAR GROLEJAC

Le bourg
24250 GROLEJAC
France

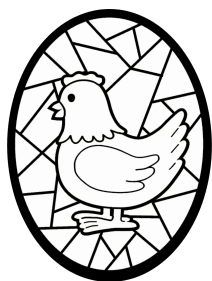
N° : FAC00000014

Date : 01/04/2025

N° client : 28

Réf. : Réf. aux BDL00000020 BDL00000041 BDL00000060 BDL00000087

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Bon de livraison N°BDL00000020 du 04/03/2025					
PONTE 02.03.25 DLC 30.03.25					
Boite de 12 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 12	12,00	Boites	2,40 €	28,80 €	5,50%
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	18,00	Boites	1,20 €	21,60 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				50,40 €	
Bon de livraison N°BDL00000041 du 10/03/2025					
PONTE 09.03.25 DLC 06.04.25					
Boite de 12 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 12	12,00	Boites	2,40 €	28,80 €	5,50%
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	18,00	Boites	1,20 €	21,60 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				50,40 €	
Bon de livraison N°BDL00000060 du 18/03/2025					
PONTE 16.03.25 DLC 13.04.25					
Boite de 12 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 12	12,00	Boites	2,40 €	28,80 €	5,50%
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	18,00	Boites	1,20 €	21,60 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				50,40 €	
Bon de livraison N°BDL00000087 du 25/03/2025					
PONTE 23.03.25 DLC 20.04.25					
Boite de 12 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 12	12,00	Boites	2,40 €	28,80 €	5,50%
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	12,00	Boites	1,20 €	14,40 €	5,50%



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

SPAR GROLEJAC

Le bourg
24250 GROLEJAC
France

N° : FAC00000014

Date : 01/04/2025

N° client : 28

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Sous-total bon de livraison				43,20 €	

Détail de la TVA				Total HT	194,40 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	10,69 €
Réduite	194,40 €	5,50%	10,69 €	Total TTC	205,09 €
Règlement				Chèque	
Echéance(s)				205,09 € au 31/05/2025	

Le montant total s'élève à deux cent cinq euros et neuf centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).